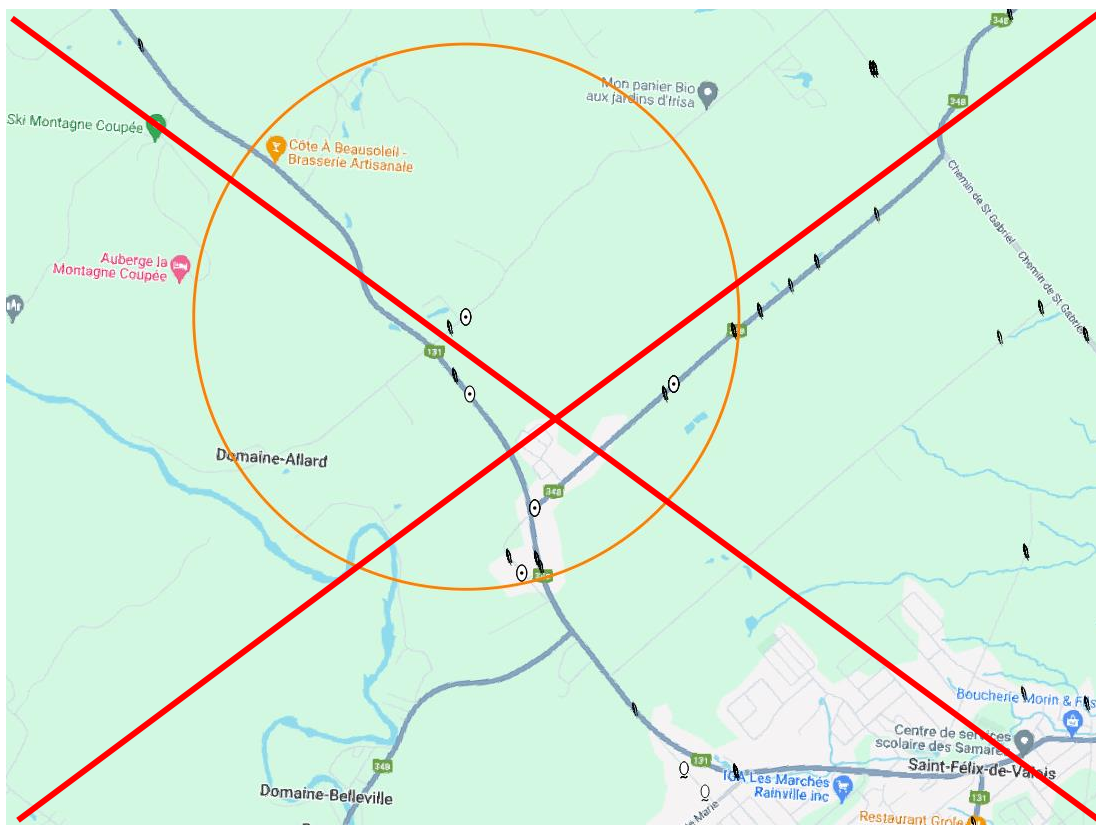


**Alerte****Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec****Regain de statut négatif de cas de *Mycoplasma gallisepticum* (MG)****État de la situation**

L'EQCMA avait déclaré le 6 janvier dernier un cas de mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) dans un élevage commercial de volailles de reproduction à Saint-Félix-de-Valois dans Lanaudière.

Ce site a été dépeuplé puis lavé, désinfecté, chauffé et fumigé. Les sites d'élevage sur le site ont été testés à deux reprises selon les exigences du protocole de regain de statut négatif de l'EQCMA et tous les résultats se sont révélés négatifs. Toutes les mesures exigées par l'EQCMA ont été rencontrées. Par conséquent, l'autoquarantaine et la biosécurité rehaussée sur ce site sont levées en date de ce jour.

Les mesures de biosécurité rehaussée dans la zone à risque avaient été levées le 21 février.



*Nous rappelons l'importance de maintenir une biosécurité rigoureuse en tout temps par tous les producteurs et partenaires de la filière avicole afin de minimiser les risques de propagation des maladies.*